



Anne Spinewine

Pharmacien clinicien, Dr Sc Pharm
Université catholique de Louvain
Faculté de Pharmacie et des Sciences Biomédicales; Louvain Drug Research Institute



PLAN

- Contexte
- Projets de pharmacie clinique financés par « le Roi » depuis 2007
 - □ Eléments moteurs
 - □ Critères et sélection
 - Evaluation
 - □ Communication et support
- Adaptation de la formation
 - 2000-2012
 - □ 2012: projet d'arrêté royal
- Perspectives

1. Contexte



Pharmacie clinique = ?

- □ Activités en unité de soins
 - Anamnèse médicamenteuse à l'admission
 - Analyse et révision des traitements
 - Information/conseil à la sortie
 - ...
- □ Activités « transversales »
 - Rédaction et diffusion procédures, outils éducationnels, fiches d'information pour les patients,...
 - Audit et feedback
 - Service d'information sur le médicament
 - Pharmacovigilance active
 - Ex: pharmacien clinicien en antibiothérapie

Reconnaissance légale des activités

Le développement de la pharmacie clinique permet de rencontrer plusieurs <u>obligations légales</u> du pharmacien hospitalier (normes d'agrément des officines hospitalières du 4 mars 1991) :

- optimisation des traitements
- accompagnement sanitaire des patients
- service de pharmacovigilance
- intégration aux équipes multidisciplinaires en vue d'optimiser l'efficacité et la sécurité des thérapeutiques.

+ Loi du 1^{er} mai 2006: soins pharmaceutiques reconnus comme une tâche essentielle du pharmacien





■ En 2000

- □ Activités transversales
 - Partiellement développées
- □ Activités en unité de soins
 - Quasi inexistantes

Potentiel de développement futur de la pharmacie clinique en Belgique d'après des pharmaciens hospitaliers belges (73)

Facteurs favorisants	Difficultés
 Volonté politique d'améliorer la qualité d'utilisation des médicaments Informatisation des prescriptions Changement de politique de financement des médicaments (forfaitarisation) et volonté de diminuer le coût des soins de santé Diminution du nombre de médecins dans un futur proche (numerus clausus) 	 Manque de temps et de moyens (pharmaciens hospitaliers) Problèmes d'acceptation de la part du corps médical Formation universitaire insuffisante / inappropriée



La pharmacie clinique en Belgique

- De 2001 à 2006: 1ères activités en unités de soins
 - □ Démarrage de projets pilotes, essentiellement en milieu universitaire
 - □ Services principalement ciblés: gériatrie, soins intensifs, médecine interne, infectiologie,...
 - □ Encodage des interventions faites par le pharmacien
 → description, yc du niveau d'acceptation
 - □ 1ère thèse de doctorat pour démontrer l'impact



Effect of a Collaborative Approach on the Quality of Prescribing for Geriatric Inpatients: A Randomized, Controlled Trial

Anne Spinewine, PhD,* Christian Swine, MD,*§ Soraya Dhillon, PhD, $^{\parallel}$ Philippe Lambert, PhD, ¶ Jean B. Nachega, MD, MPH, DTM&H, $^{\#**}$ Léon Wilmotte, MPharm, *† and Paul M. Tulkens, MD, PhD* ‡

Implementation of Ward-Based Clinical Pharmacy Services in Belgium—Description of the Impact on a Geriatric Unit

Anne Spinewine, Soraya Dhillon, Louise Mallet, Paul M Tulkens, Léon Wilmotte, and Christian Swine

2. Projets de pharmacie clinique: initiative nationale

2.1.Eléments qui ont permis de convaincre le Roi

- Activités reconnues dans la Loi
- Expériences pilotes et projets de recherche ayant démontré l'intérêt
- Expérience nord-américaine connue
- Pharmaciens hospitaliers visionnaires et influents
- €€€: économies réalisées grâce à la forfaitarisation



Forfaitarisation (07/2006)

- Principe
 - Un <u>forfait par admission</u> versé par l'assurance maladie à l'hôpital pour couvrir <u>tous</u> les médicaments <u>remboursables</u> que le patient reçoit durant son séjour
 - □ Montant reçu fonction du case-mix de l'hôpital
 - □ Enveloppe nationale fermée, en diminution constante
- = incitant +++ pour rationaliser la consommation des médicaments
- Économies <u>substantielles</u> réalisées par l'assurance maladie
 - Une partie réinvestie dans certains projets de pharmacie hospitalière





Direction générale: Organisation des Etablissements de Soins

Réseau des Comités médico-pharmaceutiques

Date 20-03-2007 Annexe 1 A la direction de l'hôpital Au médecin en chef Au président du Comité médico-pharmaceutique Au pharmacien en chef

Madame, Monsieur,

Le Ministre de la Santé publique souhaite pour la première fois soutenir une initiative dans le domaine de la pharmacie clinique dans les institutions de soins. Des moyens financiers ont été mis à disposition pour le lancement de projets pilotes permettant d'évaluer l'implication de la pharmacie clinique dans les hôpitaux. Il est probable que le financement sera maintenu dans le futur.

L'objectif général de cette initiative est de démontrer l'impact et la plus value de la pharmacie clinique sur la thérapie médicamenteuse du patient, l'organisation et la gestion des médicaments.

Quels sont les critères pour remettre une proposition de projet ?

- √ L'équipe qui réalise le projet est **multidisciplinaire** (médecins, pharmaciens hospitaliers, autres prestataires de soins).
- √ Le projet est clairement établi avec des objectifs réalisables. Les objectifs sont centrés sur le patient.
- Seuls les **pharmaciens hospitaliers** (conformément à l'article 18 de l'AR 4/03/1991) peuvent effectuer les tâches en matière de la pharmacie clinique dans le cadre du projet proposé. Les qualifications des membres de l'équipe du projet doivent offrir des garanties suffisantes pour la réussite du projet.
- √ Le Comité médico-pharmaceutique analyse le projet, l'approuve et supervise le déroulement des actions.
- √ Il doit clairement ressortir de la description du projet que l'équipe de projet a accès aux éléments pertinents du dossier médical du patient et que le pharmacien hospitalier fait partie de l'équipe de soins.
- √ Le but est d'intégrer le projet à plus long terme dans l'organisation de l'hôpital. Ceci doit être
 commenté dans la description du projet.
- √ L'utilisation des moyens financiers, nécessaires pour soutenir le projet introduit, doit être clairement décrite. Le financement peut être demandé pour l'emploi du temps d'un pharmacien hospitalier dans le cadre des objectifs pour minimum 0.5 ETP et maximum 1 ETP par hôpital. La participation à une formation peut être prévue pour maximum 30% de l'emploi du temps et pour maximum 30% du budget.
- La proposition de projet doit être approuvée et signée par la **direction générale**.
- Le **Conseil Médical** donne un avis. Si, l'avis n'est pas formulé pour la date à laquelle les candidatures doivent être introduites, le médecin-chef et le président du Conseil Médical joindront une note à la proposition du projet. Cette note confirme que la proposition de projet sera discutée lors de la prochaine réunion du Conseil Médical et qu'un avis sera formulé. Cet avis sera envoyé au secrétariat avant le 31 mars 2010 (voir adresse ci-dessous).
- √ La description du projet se réalise sur base de la grille ci-jointe. Vous êtes libre de joindre au dossier des annexes pertinentes.

м

2.2. Critères et sélection

- Premier appel à projet 2007
 - □ Budget annuel 1,25 millions €
 - 80 candidatures reçues (115 hôpitaux au total en B)
 - □ Financement accordé: 20 ETPs dans 28 hôpitaux belges
 - □ Sélection des projets:
 - Groupe de travail pharmacie clinique Réseau des Comités Médico-Pharmaceutiques
 - Pharmaciens hospitaliers
 - Médecins spécialistes
 - □ 1 représentant du SPF
- Deuxième appel à projet juillet 2010
 - □ Budget annuel 2.50 millions €
 - □ 0.5 à 1 ETP dans 54 hôpitaux belges



Projets sélectionnés



- Unités de soins les plus souvent « couvertes »
 - □ Gériatrie
 - □ Chirurgie
 - □ Soins intensifs
 - Oncologie
 - Urgences
 - □ Médecine interne
 - Pédiatrie
 - □ ...

- Activités
 - Anamnèse médicamenteuse à l'admission
 - Suivi des traitements
 - Information à la sortie et continuité des soins
 - Éducation thérapeutique
 - Optimisation des processus, mise en place de procédures
 - □ ...

Hôpital	Objectifs spécifiques 2010	Initiatives 2011
026-2007 UZ Leuven Leuven	Historique médicamenteux correct par l'interrogatoire des patients admis via le service des urgences. Le pharmacien polyvalent aux urgences : rapporter et donner des conseils cliniques.	 Continuer à peaufiner la supervision du questionnaire sur la médication à domicile par des assistants en pharmacie. Formation et application du questionnaire sur la médication à domicile par des pharmaciens hospitaliers master après master. Poursuivre la mise en application (électronique) du questionnaire sur la médication à domicile dans l'hôpital. Continuer à développer la pharmacie clinique aux urgences.
001-2010 St Franciscus- ziekenhuis Heusden-Zolder	Soins pharmaceutiques du patient pneumologique.	 Continuer à développer les moments de consultations concernant la chimiothérapie orale. Réaliser la gestion de la médication à domicile dans les deux unités de chirurgie par un pharmacien clinicien; l'optimaliser et, par conséquent, former des infirmiers.
018-2010 CHU Charleroi Charleroi	Assurer au sein du service de pédiatrie- néonatologie une thérapie médicamenteuse efficace, sûre et économique dans l'intérêt du patient et axés sur la continuité des soins entre l'hôpital et le domicile.	Ecole de l'asthme pédiatrique: Combattre l'asthme et ses conséquences à long terme : Sa prévalence est en augmentation constante. Les coûts de l'asthme sévère représentent quatre fois ceux de l'asthme léger. Efficacité démontrée des interventions éducatives pluridisciplinaires. Espace de parole pour les enfants présentant un asthme sévère ou non stabilisé et leurs parents.
009-2007 ISoSI Santé mentale Liège	Optimaliser et rationnaliser la pharmacothérapie délivrée aux patients de 2 hôpitaux psychiatriques modernes et 2 MSP (maisons de soins psychiatriques) Anamnèse et encodage dans le dossier patient informatisé.	- Formations du personnel de soins - Ateliers du médicament - Finaliser le système de notification dans le dossier patient. - Poursuite de l'actualisation des dépliants.



2.3. Evaluation

- Par qui?
 - □ Le groupe de travail qui a fait la sélection
 - □ 1 réunion/2 mois
- Comment?
 - □ Rapport: 1-2x/an
 - □ Case reports: 4 par an
 - □ 4 semaines par an: encodage complet des activités et interventions réalisées



Rapport annuel

- Etat des lieux
 - □ Personnel, continuité du projet,...
- Bilan des activités réalisées
 - Objectifs, réalisations, commentaires
 - Notification interventions, communication à, collaboration avec, pharmacovigilance, satisfaction
- Indicateurs de résultats
 - □ Processus; cliniques; économiques;...
- Difficultés rencontrées
- Objectifs pour l'année suivante

Nom hôpital: CUMG Personne de contact:

Periode	Lu	ndi	Ma	ardi	Mer	credi	Je	udi	Ven	dredi	Total s	emaine	Moyenne	Remarques
Du / /2010 au / /2010	minutes	nombre	minutes	nombre	minutes	nombre	minutes	nombre	minutes	nombre	minutes	nombre	(min)	Remarques
Activités liées au patient														
Anamnèse + intervention(s)											0	0	#DIV/0!	
Constitution du dossier pharmaceutique, 1ère analyse du														
traitement et plan de soins + intervention(s)											0	0	#DIV/0!	
Suivi du patient + des intervention(s)											0	0	#DIV/0!	
Information et éducation du patient (sauf sortie)											0	0	#DIV/0!	
Lettres de sorties + intervention(s)											0	0	#DIV/0!	
Rapport de pharmacovigilance											0	0	#DIV/0!	
Note au dossier médical											0	0	#DIV/0!	
Autres											0	0	#DIV/0!	
Activités liées au service														
Tour médical et multidisciplinaire											0			
Rapport infirmier											0			
Rédaction, révision, approbation et diffusion de procédures											0			
Recherche de littérature à la demande des prestataires de														
soins											0			
Information et éducation à l'équipe											0			
Autres											0	0	#DIV/0!	
Sous-total A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Activités liées à l'hôpital									U	U	- 0		//DIVIO:	
Réponse aux questions de la pharmacie hospitalière	ı		ı		l	ı	ı	I	1		0	0	#DIV/0!	
Réponse aux questions d'une autre unité de soins											0	0	#DIV/0!	
											- 0	0	#51770:	
Activités dans un autre secteur de la pharmacie hospitalière											0			
Réunions de service pharmacie											0			
Réunions à l'hôpital où la présence du pharmacien est														
nécessaire											0			
Réunions avec des délégués médicaux											0			
Participation aux séminaires, formation continue, congrès														
concernant la pharmacie hospitalière ou la pharmacie clinique											0			
Préparation des réunions de staff, des séminaires, des cours,														
des congrès par rapport à la pharmacothérapie											0			
Autres projets											0			
Rapport d'activité											0			
Introduction des données dans les banques de données											0			
Lectures et formation continue personnelle											0			
Autres											0	0	#DIV/0!	
Activités d'encadrement			•				•							
Spécialisation pharmacie hospitalière											0	0	#DIV/0!	
Spécialisation pharmacie clinique							 				0	0	#DIV/0!	
Encadrement des étudiants master											0	0	#DIV/0!	
Autres											0	0	#DIV/0!	
Sous-total B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
Total A + B	_	_	_	_	_	_	_	_	_	0		_		
TOTAL A + D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	U	0	0	#DIV/0!	

, , -	<u>Unité de soins</u> : N° intervention: H/F
<u>Médicaments impliqués</u> (DCI) :	
DESCRIPTION du problème et de l'interven	tion: (+références)
<u>(dentification du problème lors de :</u> □Anamnèse □Administration □Sortie □Prescription □Suivi	Initiateur de l'intervention : □ Pharmacien □ Méd. permanent □ Méd. Assistant □ Infirmier □ Patient □ Autre :
RAISON DE L'INTERVENTION	INTERVENTION
1. Pas d'indication valable□/	☐a. Arrêt d'un traitement☐/sevrage☐
redondance□/durée trop longue□	□ b. Initiation□/reprise d'un traitement□
	C. Substitution/échange
3. Médicament coûteux avec alternative	☐d. Modification voie d'adm.□/forme□
efficace	☐e. Changement de dose☐/fréquence☐
4. Principe actif pas un 1 ^{er} choix	☐ f. Modif. techniques ☐ / moment d'adm. ☐
5. Voie d'adm.□/ Forme inappropriée□	☐g. Optimisation du suivi/monitoring☐/
16. CI absolue□/relative□	demande avis de spécialiste□
☐7. Dose unitaire ou journalière trop faible□/élevée□	
8. Techniques d'adm./manipulation	h. Conseil au patient, éducation
inappropriées	i. Information à l'équipe soignante
9. Moment d'administration inapproprié	L j. Clarification du dossier□/
10. Effet indésirable	k. Autre :
11. Interaction médicamenteuse	
12. Monitoring/suivi inapproprié	Intervention faite à : □Méd. permanent □Méd. Assistant □Infirmier □Patient □Autre:
13. Mauvaise compliance du patient	Transmission de l'intervention : □Orale □Ecrite □Autre :
14. Question à visée purement éducative	
15. Problème administratif	Acceptation de l'intervention □ Acceptée □ Rejetée
16. Autre :	□Acceptée partiellement, □Non applicable et/ou sans modification effectuée
mpact qualitatif □Augmentation efficacité du trait. □Prévention d'une toxicité/EI □Impact négatif (toxicité) □Non applicable □Impact économ □Diminution duré □Diminution des □Augmentation c	ée de séjourj <u>(à remplir par un évaluateur externe)</u> coûts€ □Majeure □Modérée □Mineure





Forces

- Globalement une belle réussite
 - ☐ ↑ qualité d'utilisation des médicame continuité des soins, ↓ risques
 - □ (très) bonne satisfaction
 - □ Intérêt +++ de la profession
 - □ Le pharmacien clinicien prend sa place dans les équipes de soins





Faiblesses



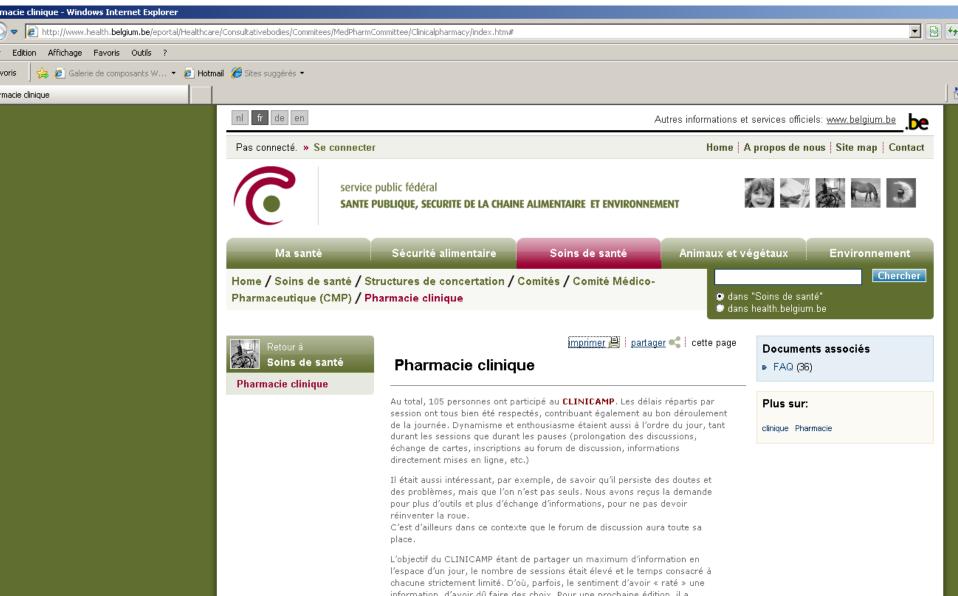
- Difficultés rencontrées
 - □ Manque connaissances / compétences
 - □ Disponibilité pharmaciens
 - Disponibilité/résistance médecins dans certains services
 - □ Mauvais service ciblé au départ
 - Pas de besoin réel, pas d'intérêt, pas de présence médicale, rôles non clairement définis
 - □ 0,5-1ETP = très très peu
 - □ Difficulté de mesurer l'impact, surtout économique



- La pharmacie clinique est un plus pour tous. (...). Les soins pharmaceutiques viennent compléter les soins médicaux et infirmiers, sans s'y substituer. Ils constituent une prestation supplémentaire.
- Tous les projets pilotes n'ont pas pu être lancés à la même vitesse. Il nous faut également tenir compte d'une pénurie de pharmaciens hospitaliers, et hélas également dans certains cas d'un manque de connaissances et d'expérience, ainsi que de certaines barrières à franchir. Mais ces problèmes n'ont pas empêché la mise en œuvre et le déploiement de la pharmacie clinique dans le cadre des projets d'évoluer considérablement et de se développer.

C De Coster, directeur général organisation des établissements de soins, avril 2012

2.4. Communication et support





Direction Générale Organisation des Etablissements de Soins

Réseau des Comités Médico-Pharmaceutiques

Evaluation de l'Impact de la Pharmacie Clinique dans les Hôpitaux Belges

Evaluation des projets pilotes pour la période

Juillet 2007 – Décembre 2008

La reconnaissance au niveau national est importante afin de pouvoir créer un cadre correct pour la pharmacie clinique. L'ensemble des avantages prouvés de la pharmacie clinique dans les projets pilotes en cours et les possibilités d'extension dans ces sites pilotes et dans d'autres hôpitaux, rendent la discipline de pharmacie clinique de plus en plus réalisable en Belgique.



Journées d'étude

- Objectifs
 - Informer sur les projets existants
 - □ Communiquer les résultats des évaluations
 - □ Partager les expériences, outils,...
- Ex: Clinicamp avril 2012
 - Sessions interactives
 - Outils pour préparer la sortie des patients
 - Éducation de patients pédiatriques
 - Stratégie pour développer et évaluer
 - Administration des médicaments, rôle du pharmacien clinicien
 - Antibiotic stewardship
 - Indices de charge pharmacologique des psychotropes: aide à l'évaluation des traitements

3. Adaptation de la formation



Formation en pharmacie clinique

- Formation requise au niveau légal
 - Master en Sciences Pharmaceutiques: <u>5 ans</u>
 - Master complémentaire en pharmacie hospitalière: 1 an
 - □ Formation continue

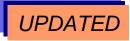
INSUFFISANT!



Formation à l'UCL: évolution

- Travail sur 4 niveaux de formation
 - Master en pharmacie
 - Master complémentaire en pharmacie hospitalière
 - □ Certificat court (90h) pharmacie clinique
 - □ Certificat long (1 an) pharmacie clinique



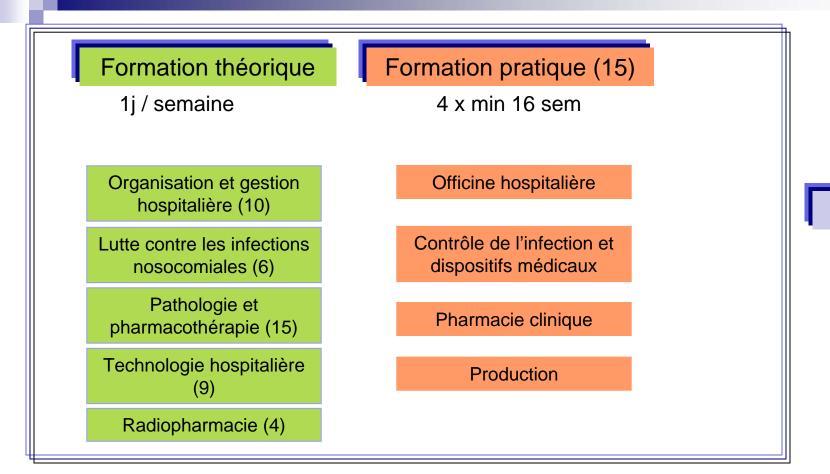






Formation en pharmacie clinique

- Un nouvel <u>Arrêté Royal</u> se prépare...
- 3 ans de formation nécessaires pour obtenir l'agrément de pharmacien hospitalier
 - □ au lieu de 1 actuellement
- Soutien financier
 - □ Obtenu après de longues négociations...
 - □ Toujours grâce aux € récupérés via la forfaitarisation (3,25 millions€/an)



OPTION + MEMOIRE

1 an

2 ans



- Poursuivre le développement
 - □ Comment financer + de postes?
 - Hôpitaux
 - Modification des normes? Honoraires spécifiques?
 - Démontrer l'impact économique?
 - □ ↑ visibilité
 - □ Clarifier la vision
- Assurer la qualité de la formation
- Projets de recherche







...et...

Vive le Roi!



Contact: anne.spinewine@uclouvain.be